



Règlement intérieur

(extrait)

Extrait des principales mesures destinées à garantir la sécurité des patients hospitalisés et des agents hospitaliers.

Patients – généralités

Lorsqu'un malade, dûment averti, cause des désordres persistants (altercation avec le personnel, insistance pour être pris en charge prioritairement, vulgarité...), le directeur prend, avec l'accord du médecin responsable, toutes les mesures appropriées pouvant aller, éventuellement, jusqu'à l'exclusion de l'intéressé.

Les hospitalisés doivent veiller à respecter le bon état des locaux et objets qui sont à leur disposition. Des dégradations sciemment commises peuvent, sans préjudice de l'indemnisation des dégâts causés, entraîner l'exclusion du malade.

Le comportement ou les propos des hospitalisés ne doivent pas être une gêne pour les autres malades ou pour le fonctionnement du service.

Toute agression physique ou verbale fera l'objet d'un signalement et sera susceptible d'entraîner une plainte.

Visiteurs - généralités

Les visiteurs ne doivent pas troubler le repos des patients ni le fonctionnement des services.

Les horaires de visites doivent être respectés. Le nombre de visiteurs pour chaque malade doit être limité. Lorsque cette obligation n'est pas respectée l'expulsion du visiteur et l'interdiction de visite pourront être décidées par le directeur ou son représentant, après avis du responsable de l'unité de soins.

Les visiteurs peuvent être invités à se retirer des chambres ou des salles d'hospitalisation pendant l'exécution des soins et examens pratiqués sur les malades.

Toute agression physique ou verbale fera l'objet d'un signalement et sera susceptible d'entraîner une plainte.

Armes

Le port d'arme est interdit au sein de l'établissement. Toute détention sera signalée aux forces de l'ordre.

Alcool

L'introduction et/ou la consommation d'alcool est interdite au sein de l'établissement.

Produits stupéfiants

L'introduction, la détention et la consommation de produits stupéfiants sont interdites au sein de l'établissement. Toute détention illégale sera récupérée par l'établissement et transmise aux forces de l'ordre de manière anonyme.

Photos / vidéos

La prise de photos ou de vidéos sont strictement interdites au sein de l'établissement.